

Enregistrement des communications téléphoniques dans les  
PC sécurité d'ASF

Mars 2013



Information-  
Consultation CCE  
du 7 mars 2013

## Pourquoi enregistrer les appels téléphoniques dans les PC sécurité ?



Le contexte juridique est plus prégnant pour les événements sur notre réseau et nous devons justifier de nos actions en permanence.

Dans la continuité des opérations déjà réalisées comme : les enregistrements vidéo, l'enregistrement des communications de la radio d'exploitation, du RAU, le suivi GPS de nos véhicules, des dépanneurs, etc...

l'enregistrement des communications dans les PC sécurité est un élément complémentaire pour la traçabilité et la justification de nos actions.

## Contenu de la déclaration faite à la CNIL (4 juin 2012)



- 1) Déclarant : Denis Tissot
- 2) Chargé de mise en œuvre : Denis Tissot
- 3) Finalité du traitement (slides suivants)
- 4) Catégorie de données traitées : appels entrants et sortants sur postes identifiés, durée de conservation 3 mois
- 5) Transfert de données hors UE : interdit
- 6) Sécurité : accès physique au traitement sécurisé, procédé d'authentification des utilisateurs, traitement non relié à internet.
- 7) Droits d'accès : information des salariés par affichage et par courrier personnalisé, délai moyen de traitement 2 mois. Chargé du droit d'accès : Denis Tissot.
- 8) Contact CNIL : Yannick Bouiller – DJ
- 9) Signataire et responsable : Denis Tissot

## Finalité du traitement (déclaration CNIL)

ASF

ORGANISATION DE L'EXPLOITATION  
PC SECURITE ASF

FEVRIER 2013



VINCI  
AUTOROUTES

ASF souhaite enregistrer et conserver les conversations des appels téléphoniques reçus et émis par les services en charge de la sécurité qui peuvent émettre ou recevoir des informations concernant :

- 1) l'existence d'un accident ou d'un événement
- 2) La réception d'éléments nécessaires à la description et circulation de l'information relative à un événement



## La démarche



- Dépôt de la demande en CNIL le 04 juin 2012
- Réception récépissé de la déclaration le 7 juin 2012
- Information consultation en CCE le 7 mars 2013
- Information consultation en CE Régional au rythme d'implantation des enregistreurs
- Période de test sur la DRE RAA (Information-Consultation au CE du 29 janvier 2013)
- Information du personnel par affichage, « flash intranet », et courrier personnalisé : services et responsables d'astreinte en charge de la sécurité sur autoroutes
- Pose d'autocollants sur les téléphones concernés
- Envoi de courriers aux interlocuteurs habituels (autorités, dépanneurs, Forces de l'ordre, secours)
- Activation des enregistreurs